

# **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2005**

## **REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de **99,00 €** de Groupama Assurances au titre de participation relative à des achats en matière de prévention pour les risques assurés à la compagnie.

## **REMBOURSEMENT REPARATION CHAUDIERE**

Le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de **227,76€** à Monsieur MAGNE Alexandre locataire de l'appartement communal situé 1, Grande Rue, correspondant à la facturation du remplacement de la pompe de la chaudière en intervention d'urgence.

## **ACHAT TRACTEUR**

Le Conseil Municipal décide de l'achat d'un tracteur agricole d'occasion auprès des établissements GIACOMEL à Neuilly les Dijon, de type Lamborguiny 775F, livré avec un semoir, au prix de 16 280 € hors taxes, et inscrit la dépense de 19 500 € au budget 2005, en section investissement.

## **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté dans la grande rue, occasionnant des gênes de circulation et de stationnement. Il est demandé un peu d'indulgence pour une période de deux ou trois mois. Cinq propriétaires n'ont pas encore retourné les conventions pour l'accord de fixation des lanternes d'éclairage public.

## **PROJETS TRAVAUX DE VOIRIE**

Les travaux de voirie à inscrire au budget 2005 sont nombreux, il faudra donc établir une priorité. S'ajoutent aussi la voirie et la viabilisation de la future zone d'activités, le long de la voie ferrée. En contrepartie, un certain nombre de Kms de rue bascule en voirie communautaire, notamment la Grande Rue, donc du ressort de la communauté de communes de Gevrey Chambertin.

## **CONTRAT AGENT ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail de Madame NOIROT Monique qui assure la fonction d'agent d'entretien dans les locaux de la mairie, à raison de cinq heures hebdomadaires, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2005, moyennant une rémunération mensuelle basée sur le 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 2.

## **INDEMNITE GERANTE AGENCE POSTALE**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter l'indemnité mensuelle de la gérante de l'agence postale communale qui passe de 478 € à **500 €** brut, soit une augmentation de 5%, à compter du 1<sup>er</sup> février 2005.

## **LOCATION DES CHAPITEAUX**

Le Conseil Municipal décide de ne plus louer les trois chapiteaux en même temps, compte tenu de la fragilité des glissières de côté du chapiteau neuf et revoit les tarifs comme suit :

- tarif de location d'un chapiteau pour la fin de semaine :

**155 €** avec un chèque de réservation de 55 € par chapiteau

- tarif de location de deux chapiteaux pour la fin de semaine :

**265 €** avec un chèque de réservation de 55 € par chapiteau

Le montant de la caution s'élève à 300€.

### **PROJET BÂTIMENT POMPIERS**

Il est décidé de contacter un maître d'œuvre pour élaborer un projet d'aménagement de bâtiments techniques, Place Saint Vincent, à destination du CPI des pompiers tout en intégrant l'existant, et de l'employé communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Demande verbale de marché de vente poulets cuits, attendre la demande officielle.

⇒ Réunion de parents d'élèves, la salle de mairie est prêtée le 26 janvier 2005.

⇒ Lettre d'un forain pour la fête patronale, autorisation accordée puisque les précédents ne souhaitent plus venir.

⇒ Prochain conseil le 16 mars 2005, 19h.

Fait à Morey Saint Denis le 10 févr.-05.

**Le maire, Pierre BOISSET.**